



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 56116

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de promouvoir la langue française sur Internet, en donnant une bonne visibilité aux contenus en langue française. Cela implique de travailler techniquement sur le référencement, sur le choix des mots-clés mais aussi adapter notre langue en développant le langage technique nécessaire aux utilisateurs d'Internet. Il lui demande donc ce qu'il met en oeuvre pour favoriser l'attractivité et la visibilité des contenus en langue française sur Internet.

### Texte de la réponse

Sur le premier point, il faut rappeler que depuis les années 1970, au cours desquelles les premières commissions de terminologie ont été installées dans les ministères, les autorités politiques et l'administration ont pris conscience de la nécessité de développer le langage technique, scientifique et professionnel français afin d'adapter notre langue aux évolutions de la technologie. Après les premières expériences, le dispositif « d'enrichissement de la langue française » a été organisé par décret du 3 juillet 1996. Il permet à la Commission générale de terminologie et de néologie de recommander des termes techniques français, qui, après publication au Journal officiel, sont d'emploi obligatoire, en lieu et place des termes étrangers, dans les écrits des administrations de l'État et des établissements publics. En 1999, le programme d'action gouvernemental « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information » a insisté particulièrement sur la promotion d'un vocabulaire français des techniques de l'information et de la communication. Celui-ci a bénéficié d'une priorité dans le dispositif d'enrichissement de la langue française et aux langues de France. La diffusion du terme recommandé est assurée par la base de données d'accès libre et gratuit FranceTerme et par l'édition de fascicules thématiques. Le fascicule consacré au mot des techniques de l'information et de la communication rencontre un vif succès. D'autre part, le site FranceTerme, comme le site de la délégation générale à la langue française, comportent des ressources terminologiques et de nombreux liens avec des sites concernant l'usage de la langue ou la traduction. Par ailleurs, la délégation générale a demandé à l'association française de normalisation de faciliter l'emploi du français dans l'internet, notamment en rendant possible l'usage des signes diacritiques et en remplaçant, autant que faire se peut, les prescriptions et commentaires rédigés en anglais des systèmes informatiques par des formules françaises. En ce qui concerne le référencement de contenus en langue française sur internet, le ministère de la culture et de la communication prend en compte les préconisations du service d'information du Gouvernement pour le meilleur référencement naturel possible sur le moteur de recherche avec notamment l'utilisation de mots clés ciblés à l'intérieur de ses pages. Le ministère a également mis en oeuvre plusieurs projets informatiques dont les objectifs sont de garantir au plus grands nombre un accès aux données documentaires de l'ensemble de ses services. Ces projets apportent de nouvelles perspectives en termes de diffusion et de valorisation en facilitant la réutilisation de ses données et plus particulièrement leur intégration aux portails européens Europeana et Apenet. Ainsi, en plus d'assurer une pérennisation des données culturelles documentaires, ces projets aident à l'augmentation de leur référencement sur les moteurs vers l'international. Enfin et plus généralement, le ministère fait de la numérisation du patrimoine culturel et de la création une priorité de son action : tous les champs culturels sont concernés, qu'il s'agisse par

exemple des musées, des archives, du théâtre ou de la danse. Cet effort sans précédent se traduit par un renforcement des contenus culturels en langue française sur internet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56116

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2009, page 7319

**Réponse publiée le :** 22 juin 2010, page 6934